

## L'art poétique comme genre : prolégomènes à un état présent

Jeanne Demers and Thérèse Marois

Volume 22, Number 3, Winter 1990

Ars poetica

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/500917ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/500917ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

Lancers légers. Vingt propositions pour un art poétique de la répétition.

Publisher(s)

Département des littératures de l'Université Laval

ISSN

0014-214X (print)

1708-9069 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Demers, J. & Marois, T. (1990). L'art poétique comme genre : prolégomènes à un état présent. *Études littéraires*, 22(3), 113–125. <https://doi.org/10.7202/500917ar>

Tous droits réservés © Département des littératures de l'Université Laval, 1990

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>



# L'ART POÉTIQUE COMME GENRE PROLÉGOMÈNES À UN ÉTAT PRÉSENT\*

*Jeanne Demers et Thérèse Marois*

Le rêve est un art poétique involontaire.

Jean-Paul

L'impulsion à mettre en forme se renouvelle sans cesse, et se vit toujours comme un acte originare et unique ; mais elle trouve dans la tradition littéraire des ouvrages formels qui ont été créés et développés par une impulsion à la mise en forme, parente de la précédente, et qui guidait d'autres artistes aux prises avec des problèmes analogues dans d'autres situations historiques.

Karl Viëtor (p. 13-14).

■ L'expression « art poétique », fréquente aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles dans les titres d'ouvrages théoriques consacrés à la poésie, a pu sembler disparaître par la suite, comme si le terme ne pouvait pas correspondre aux nouvelles conceptions de la poésie. Cependant, après une éclipse de deux siècles, on constate une recrudescence de ce titre appliqué à des textes de formes ou de tonalités diverses, n'ayant souvent

que peu de ressemblances avec les précédents.

À cette première difficulté pour celui ou celle qui souhaite mettre au point un état présent de cette sorte de texte avant d'ententer une définition générique, s'ajoute le fait que le terme « art poétique » désigne aussi bien des œuvres de théorie poétique que « l'art » de la poésie en général. Or, à notre connaissance

---

\* Ces prolégomènes ont été établis dans le cadre d'une pré-recherche subventionnée par les Fonds internes de recherche de l'Université de Montréal. Ils constituent le point de départ d'une recherche de trois ans subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, et dont la première étape, en voie de réalisation, est une bibliographie raisonnée sur l'Art poétique. L'équipe de recherche accueillera avec intérêt toute critique ou suggestion qui pourrait lui être faite.

du moins, aucune tentative à ce jour n'a été faite pour en débrouiller les significations <sup>1</sup>, la critique <sup>2</sup> se satisfaisant apparemment d'une simple distinction de sens commun entre une pratique artistique, la poésie, et certains textes qui en discutent quand ils ne la légifèrent pas, les traités dits « Art poétique ». Son lieu de parole est pourtant fort différent selon qu'il s'agit de la poésie ou des arts poétiques : dans un cas, la critique est en position de métalangage au premier degré ; dans l'autre, c'est au deuxième degré qu'il y a engagement de sa part, les arts poétiques constituant eux-mêmes un métalangage. De plus, l'extension du mot « poésie » varie selon les époques, du sens large d'écrit en vers au sens moderne, plus étroit, d'écriture personnelle métaphorique.

Dernière difficulté et non la moindre : il n'est pas coutumier de penser « genre » pour des textes autres que ceux qui relèvent strictement de la littérature, et cela malgré l'élargissement récent des notions de récit et de discours. Aussi, les nombreuses études qui s'intéressent à la question portent-elles sur *des* arts poétiques et non sur l'Art poétique en tant que genre à part entière, même lorsqu'elles prétendent comprendre le rôle joué, à une époque donnée, par tous les textes intitulés « art poétique ».

S'il arrive à certaines d'avoir l'intuition d'un genre Art poétique, elles n'en font jamais leur propos central et ne cherchent pas à réunir les conditions susceptibles de permettre la construction d'un modèle théorique. Les rares bibliographies qui existent ont été d'abord établies pour répondre aux besoins des chercheurs spécialistes de la poésie. Pourquoi auraient-elles dû se donner la peine de mettre en évidence la continuité d'une forme reçue plutôt comme ponctuelle et orientée vers un ou des problèmes précis ? Quant aux bibliographies des textes qui ont lu et interprété les arts poétiques, elles sont pour ainsi dire inexistantes.

Mais que faut-il entendre par modèle théorique ? Et en quoi un modèle théorique peut-il collaborer à l'identification d'un genre ? Si l'on en croit Tzvetan Todorov, le modèle théorique, cet « objet abstrait qui n'a jamais existé empiriquement », est l'une des deux faces incontournables de l'« étrange unité » genre, l'autre étant constituée des « œuvres particulières inscrites dans l'histoire et dans la culture d'un pays où elles sont apparues et qui appellent l'interprétation critique » (Todorov, 1985, p. 871-874). Définition qui n'est pas pour faciliter le travail du poéticien : ne se trouve-t-elle pas indirectement rappeler le dilemme

---

1 Seuls quelques dictionnaires le font sous les rubriques « art » ou « poétique ». En s'appuyant sur eux, on peut tirer les quelques éclaircissements qui suivent : l'expression « art poétique » apparaît pour la première fois dans la *Poétique* d'Aristote où elle signifie « art de la poésie ». À la suite d'un glissement de sens qui s'actualise en 1548 avec l'*Art poétique* de Sébillot et trouve son aboutissement au XVII<sup>e</sup> siècle dans l'*Art poétique* de Boileau, elle désigne des traités théoriques portant sur l'art de la poésie. Les textes traitant de poésie qui ont précédé les arts poétiques du XVI<sup>e</sup> étaient nommés « arts de rhétorique ». Quant à l'*Épître aux Pisons* d'Horace, c'est à l'époque de Quintilien qu'elle a pris le titre d'« Art poétique ». Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle - et le fait s'est accentué au XX<sup>e</sup> -, la « poétique », qui est d'abord recherche, s'est emparée du rôle descriptif de l'art poétique, laissant de côté ses dimensions didactiques et prescriptives. Le XIX<sup>e</sup> siècle a intégré ces dernières à ses réflexions et le XX<sup>e</sup>, multiplié les « poétiques d'auteurs », à mi-chemin entre l'heuristique et le législatif.

2 Le terme « critique » est utilisé ici dans son acception profane. Il est évident que lorsqu'il est question d'étudier un genre, il s'agit plutôt de poétique.

déjà cerné par Günther Müller et dont Karl Viëtor assure qu'il est *le* dilemme de l'histoire des genres, soit la nécessité de « savoir déjà ce qui est générique » pour pouvoir « décider de ce qui appartient à un genre », alors que « nous ne pouvons savoir ce qui est générique sans reconnaître que tel ou tel élément appartient à un genre » (Müller, cité par Viëtor, p. 29). Dilemme que seule peut résoudre une approche méthodologique qui privilégie un constant va-et-vient analyse/synthèse, synthèse/analyse et qui, par conséquent, propose un protocole de recherche tenant compte autant des particularités de chaque texte que des invariants ou phénomènes récurrents de texte à texte.

C'est dans cet optique, et en nous limitant pour commencer au domaine français, qu'il nous a semblé indispensable de dresser une sorte de portrait de famille de l'Art poétique, ce qui supposait comme étape initiale l'établissement d'une bibliographie à deux volets : un volet corpus – les arts poétiques – et un volet critique – les diverses lectures qui en ont été faites. À défaut de la définition générique vers laquelle nous tendons, nous nous sommes vite rendus compte qu'il nous faudrait au moins dans un premier temps inclure tous les textes apparentés : autrement, comment nous assurer des frontières du genre ? Comment surtout prétendre à un état présent qui ait quelque crédibilité ?

### La critique face aux arts poétiques

La principale caractéristique des études consacrées aux arts poétiques est leur grande diversité. Tirées de sources variées (encyclopédies surtout, revues, exercices d'école ou de concours, commentaires d'anthologies, articles de circonstance, actes de colloques...), elles analysent par conséquent les arts poétiques de manière plus ou moins approfondie ou plus ou moins globale selon le point de vue envisagé et le public visé. D'où la difficulté de les catégoriser, de les classer et de les comparer rigoureusement.

On peut néanmoins distinguer deux courants : les études d'ensemble et les arts poétiques étudiés individuellement – étant entendu d'autre part que, de façon générale, les arts poétiques traditionnels les plus connus font à peu près seuls l'objet de ces recherches.

Utilisés par la critique comme documents et témoignages, les arts poétiques qui sont étudiés individuellement sont présentés pour illustrer un style, une école, une période de l'histoire de la poésie <sup>3</sup>, fonder le rapprochement de deux époques <sup>4</sup>, établir la tradition d'un genre poétique (Froldi) ou même – c'est le cas des premiers arts poétiques qui s'inscrivent souvent dans un mouvement d'affirmation du français comme langue littéraire – pour éclairer l'histoire de la langue française. Robert Sabatier offre un bon exemple de cette der-

3 C'est ce que font Francisque Vial et Louis Denise.

4 Un titre révélateur : *Poétique de la Renaissance et poétique du XX<sup>e</sup> siècle (Revue de littérature comparée, n° 2)*.

nière tendance en exposant l'intrication de la défense de la langue et de la défense nationale dans certains arts poétiques de la Renaissance (p. 132, 133, 137) <sup>5</sup>.

Plus conformément peut-être à leur fonction initiale – mais cela reste à démontrer –, les arts poétiques fournissent les critères de base à la critique moderne pour évaluer, commenter, « juger » dans leur contexte, les poètes contemporains de ces arts poétiques : « Joachim Du Bellay et Olivier de Magny jugés à la lumière des arts poétiques du XVI<sup>e</sup> siècle et de la rhétorique vivante » (Bots). Ils servent « d'ouvrage de critique » et de « guides littéraires », ainsi que les définit Hugo-Paul Thième. Inversement, on a pu leur reprocher de légiférer sur des techniques poétiques déjà dépassées dans la poésie qui leur est contemporaine (J.P. Chauveau, article « Art poétique », dans le *Dictionnaire des littératures de langue française* <sup>6</sup>).

Mais ils sont fréquemment étudiés essentiellement pour eux-mêmes, soit seuls, afin d'en analyser les idées, d'en appréhender les influences (Scaglione), d'en observer la réception (Delaporte) et d'en expliquer, voire d'en combler les lacunes (Maignien ; Nasse-

Lamothe ; Langlois, 1901-1902), soit en regard d'un autre art poétique pour confronter leurs thèmes ou établir une filiation de contenu. L'*Art poétique* de Boileau et l'*Épître aux Pisons* d'Horace sont les plus analysés dans cette tradition comparatiste, quand ils ne sont pas rapprochés l'un de l'autre (Leman).

Si les recherches conduites sur un art poétique particulier, quelle que soit la fonction attribuée à ce dernier, sont nombreuses et fouillées – jusqu'au début du siècle, des thèses ont été publiées dans cette perspective –, les études d'ensemble, en revanche, sont souvent superficielles et à plus forte raison lorsqu'elles sont issues de dictionnaires, d'encyclopédies, de préfaces, ce qui est le plus fréquent. En aucun cas, elles ne s'attachent véritablement à une perspective historique ; quand elles définissent l'Art poétique, elles le font généralement de manière succincte, par son contenu, grâce à un échantillon plus ou moins complet ou représentatif, sans jamais mentionner les critères de choix d'un titre plutôt que d'un autre <sup>7</sup>. L'idée de « genre » appliquée aux arts poétiques relève alors de l'évidence et non d'une formulation rigoureuse.

<sup>5</sup> Voir également W. Bahner.

<sup>6</sup> Cet article, le plus intéressant que nous ayons rencontré du point de vue de l'histoire du genre, définit l'Art poétique par son dessein didactique et critique et en situe l'apparition, en français, avec la traduction par Sébillet de l'*Épître aux Pisons*, en 1545. Après un aperçu historique de sa fréquence jusqu'à nos jours, il insiste sur la conception du traité d'Art poétique – partagé entre l'affirmation de la nature divine de la poésie et la nécessité de recourir à la technique – ainsi que sur son caractère de « bilan ». Les titres « Art poétique » actuels ne proviendraient que d'une « survivance ».

<sup>7</sup> Voici les listes des arts poétiques cités dans cinq dictionnaires :

— Aristote, Batteux, Boileau, Boissière, Colletet, Horace, La Mesnardière, Laudun, Marmontel, Peletier, Scaliger, Vauquelin, Vida, Sébillet, dans la rubrique « Poétique » de Bachelet, *Dictionnaire général des lettres, des beaux-arts et des sciences morales et politiques*, 2<sup>e</sup> partie, p. 1141-1145 ;

— Aneau, Boissière, Delaudun, Du Bellay, Peletier, Ronsard, Sébillet, Vauquelin, dans la rubrique « Arts poétiques », M<sup>re</sup> Grente, *Dictionnaire des lettres françaises. XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 54-59 ;

— Boileau, Claudel, Horace, Juan de la Cueva, Luzan, Max Jacob, Ronsard, Vauquelin, Villena, dans des rubriques individuelles sous « Art [ou l'Art] poétique de... », *Dictionnaire des œuvres de tous les temps et de tous les pays*, p. 177-178 ;

Ainsi, l'article du *Dictionnaire des littératures de langue française*, pourtant le plus développé des textes que nous ayons, se contente de quelques mots pour définir le genre. En s'appuyant sur le titre complet de l'Art poétique de Sébillet, il donne le contenu présumé de tous les arts poétiques, leur ton et l'intention de leur auteur :

Ouvrage en vers ou en prose [...], ouvrage didactique destiné à donner aux « jeunes studieux », comme disait Sébillet, des conseils, des règles, une méthode. Tous les « arts poétiques » de notre littérature, depuis Sébillet, et au moins jusqu'à Verlaine, sont marqués par un ton tantôt professoral, tantôt paternel ou amical.

D'autre part, les rattachant uniformément à l'influence initiale d'Horace, ce même article suppose entre eux une filiation directe, de l'ouvrage de Sébillet à l'œuvre de Boileau, entre lesquels les autres arts poétiques n'auraient eu pour caractéristique que d'être « comme des bilans, des mises au point d'hommes assagis », qui « reflètent la prudence, sinon la timidité ou l'esprit réactionnaire de leurs auteurs ». Quant à l'expression « art poétique », elle suit la même évolution.

Cette généralisation hâtive ne peut qu'estomper les problèmes essentiels. L'apparition des arts poétiques au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, leur

apogée à la fin du XVII<sup>e</sup> et leur disparition soudaine semblent aller de soi. Phénomène littéraire, certes, mais dont l'analyse est soumise au parti pris évident d'en limiter l'importance qualitative, la fonction et la durée dans le temps. Arrêté à Boileau, le genre est « mort » :

C'est peut-être parce qu'ils ont plus ou moins confusément senti que « l'art poétique », au lieu de proposer une règle aux créateurs en poésie, était devenu un genre au moins aussi désuet que beaucoup d'autres que les successeurs de Boileau ont renoncé à en publier.

La résurgence du titre au XX<sup>e</sup> siècle - « de manière [...] inattendue » - ne peut s'inscrire que comme une « survivance inexplicable », dans le cadre de cette analyse. Tels sont les arts poétiques de Claudel, Max Jacob et Caillois, que l'on préfère qualifier de réflexion métaphysique et philosophique.

Réaction aussi expéditive pour l'« Art poétique<sup>8</sup> » de Verlaine, interprété comme un « anti-Art poétique » :

Aussi est-ce un peu comme un défi que sonne « l'Art poétique » de Verlaine (1874) : art poétique miniature, et qui prêche avec une insolence bon enfant, non l'obéissance à une discipline rigoureuse, mais la libération vis-à-vis de ce qui, dans la tradition académique, constitue des tabous.

---

— Baudelaire, Boileau, Claudel, Horace, Ronsard, Sébillet, dans la rubrique « Art poétique » du *Dictionnaire universel des lettres*, p. 42-44 ;

— Boileau, Caillois, Claudel, Colletet, Deimier, Lamy, Laudun, Max Jacob, Peletier, Ronsard, Sébillet, Vauquelin, Verlaine, dans Chauveau, « Art poétique », *Dictionnaire des littératures de langue française*, p. 1767-1772.

D'autre part, sous ce terme, Hugo-Paul Thième cite plusieurs dizaines de noms dans son *Essai sur l'histoire des vers français*, ouvrage très riche qui contient notamment un chapitre sur les arts poétiques définis comme « les premiers ouvrages de critique et les premiers guides littéraires », avec une suite de noms marquant l'évolution de la poésie et une bibliographie chronologique et analytique fournie.

8 Écrit en 1874, ce poème fut tout d'abord publié en novembre 1882 dans *Paris-Moderne*.

Notons qu'ailleurs, l'« Art poétique » de Verlaine est présenté comme « un des derniers [arts poétiques] en date, [...] une parodie badine » (Block).

Il est vrai que bien des arts poétiques contemporains s'affichent ouvertement parodiques, ceux de Raymond Queneau par exemple : « Pour un art poétique », dans *le Chien à la mandoline* (« Prenez un mot prenez-en deux/faites cuire comme des œufs ») ou dans *l'Instant fatal* (« Un poème c'est si peu de choses/à peine plus qu'un cyclone aux Antilles ») ; également le titre *Arrhes poétiques* de J. Claude Valin. Mais de nombreux autres – la critique semble l'ignorer –, sans relever de la tradition, offrent des tonalités variées et tentent, notamment, de décrire une conception de la poésie à laquelle leur auteur est particulièrement attaché<sup>9</sup>. Écrits ou non à la première personne, ces textes sont beaucoup plus personnels que les traités traditionnels et c'est peut-être leur différence essentielle avec ces derniers<sup>10</sup>.

L'expression même « art poétique » ne s'est jamais vraiment éteinte dans les titres et, quelle que soit sa fonction actuelle, elle paraît encore répondre à un besoin des poètes. Par conséquent, tout parti pris d'exclusion ou de réduction à l'égard des arts poétiques ne laisserait aucune place aux questions de fond : Dans quel « champ » de discours surgit l'Art poétique ? De quel genre dérive-t-il éventuellement, reprenant ou altérant d'anciens thèmes ? Quels types de textes ont pu le relayer aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ?

Au sein de l'ensemble de la production littéraire, quels besoins vient-il combler et quelles fonctions doit-il remplir ? Discours de « savoir » et de « pouvoir »... l'a-t-il toujours été et n'a-t-il été que cela ? Faut-il voir dans ce double trait la caractéristique essentielle du genre et, en conséquence, traiter l'Art poétique de Boileau comme étalon ?

Le genre a-t-il bel et bien disparu depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et si les titres du XX<sup>e</sup> siècle ne sont que des « survivances » multiples, à quelle loi ce phénomène obéit-il ? Que faut-il conclure, par ailleurs, du fait qu'aucune femme ne signe de texte intitulé « Art poétique », même parmi les courts poèmes de notre époque ?

### Frontières du genre/frontières du terme

La structure des textes intitulés « Art poétique », leur fonctionnement interne, leur fonction en tant que discours spécifique ne font l'objet d'aucune analyse suivie. Ce constat ne signifie cependant pas que la critique se désintéresse de l'Art poétique. Tout au contraire ; de nouvelles voies d'approche semblent même recherchées. C'est ainsi qu'une étude sur les arts poétiques du XX<sup>e</sup> siècle est publiée en 1932 (Schwartz) – encore qu'il s'agisse d'une anthologie plutôt que d'une étude. Fait qui mérite d'être noté, car le regain d'intérêt à l'égard de l'Art poétique se manifeste justement à travers les anthologies, ces formes minimales et innovées de critique littéraire.

9 Quelques titres d'arts poétiques « sérieux » : Cesareo Martinez, « Art poétique (Pendule et fil à plomb) » ; Bogdan Czaykowski, « Ars poetica » ; Eugène Guillevic, « Art poétique ».

10 Un titre révélateur à cet égard : « Mon art poétique » d'Auguste Boiton.

Depuis l'anthologie de Pierre Seghers et Jacques Charprier parue en 1956 <sup>11</sup>, il n'est plus guère d'anthologies qui ne renferment leur quota d'arts poétiques contemporains, que ceux-ci soient parodiques ou sérieux. La préface de Seghers et Charprier nous livre d'ailleurs une intéressante « justification » au retour de l'intérêt porté aux arts poétiques :

La poésie redevient art, retrouve son sens étymologique, elle est à nouveau un faire, une création [...], une transmutation [...]. De telles conjonctures ont justifié cette anthologie. Puisque la poésie est de nouveau considérée comme un art, on ne s'étonnera point du titre de cet ouvrage, on ne demeurera plus indifférent aux lois que les poètes, en des temps divers, ont entendu donner à cet art (Seghers et Charprier, p. 15-16).

Mais pourquoi devrait-on « s'étonner » du titre de l'ouvrage... si ce n'est que l'expression est encore par trop décriée ? Voilà bien des précautions en effet pour aborder de nouveau le genre. Et n'est-ce pas significatif que les auteurs offrent en même temps une explication à la multiplication des arts poétiques contemporains et à l'intérêt ambivalent de la critique à leur égard ?

Autre phénomène intéressant : la tendance à traiter comme arts poétiques des textes ou des poèmes écrits dans une tout autre intention et n'en portant pas officiellement la marque. Tel est le cas de « la Fileuse » de Valéry

(Bougnoux). Manifestation d'un désir de généraliser le terme qui trahit sans doute tout à la fois l'intérêt pour l'Art poétique et un problème de « frontière » de genre.

Ainsi, Marcel Béalu, dans sa préface à l'ouvrage de Max Jacob - *Conseils à un jeune poète* -, qualifie ce petit ouvrage « d'autre art poétique » (p. 8). Et l'article de Carole David qui, en 1986, signalait la sortie d'un récent numéro double de la revue *Estuaire*, intitulé « Art poétique », ne démentira pas notre propos :

[...] *Estuaire* présente, pour son numéro anniversaire, 38 « arts poétiques » de factures et de tendances diverses [...]. Au sommaire, des poètes qui ont publié ailleurs, dans d'autres revues [...]. Certains ont préféré témoigner de leur expérience poétique [...] ; d'autres [...] ont livré des extraits de leur travail en cours, et les plus audacieux [...] ont écrit des textes à saveur de manifeste (*le Devoir*, 11 janvier 1986, p. C-4).

Bien que dans ce contexte, les guillemets contestent discrètement le terme « art poétique », l'auteur de l'article n'a pas éprouvé le besoin d'en discuter l'emploi ni de le remplacer pour désigner plus précisément l'ensemble hétéroclite de témoignages, d'extraits d'œuvres et de textes polémiques que réunit le numéro de revue.

Parallèlement, peu d'études tentent de circonscrire l'Art poétique par rapport à des genres voisins. Seul, après Ernest Langlois <sup>12</sup>,

<sup>11</sup> Cette anthologie contient des arts poétiques ou des extraits d'arts poétiques, mais aussi des textes de tout ordre portant sur la poésie, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Bien qu'elle ne prétende pas être une étude de type universitaire, elle semble avoir marqué ou reflété un regain d'intérêt pour les textes d'art poétique, et peut servir dans une première étape de recherche.

<sup>12</sup> Langlois présente et étudie les traités de Molinet, Legrand, Baudet Herenc et d'autres textes anonymes. Intéressante introduction dans laquelle est établie la distinction entre arts de première et de seconde rhétorique, entre ces derniers et les traités d'art poétique.



Warner Patterson distingue entre « Art de première rhétorique », « Art de seconde rhétorique », « Art de pleine rhétorique » et « Art poétique » dans un article qui traite du contenu et de la filiation de ces traités. De son côté, Robert Sabatier, rapprochant la *Deffence et illustration de la langue françoise* de Du Bellay et l'*Abbrégé de l'Art poétique françois* de Ronsard, esquisse tout juste une comparaison formelle entre Art poétique et Manifeste :

En publiant ses premiers vers, [Du Bellay] écrit une préface : *Défense et illustration de la langue française* qui n'est pas un art poétique de plus mais bien un manifeste, avec ce que cela comporte de flamme, d'insolence et de désinvolture. Il se place dans un contexte littéraire, mais plus encore historique et national.

Ébauche intuitive et superficielle puisque le dessein était autre <sup>13</sup>, mais qui présente une piste de recherche indispensable à l'établissement d'un « modèle théorique » de l'Art poétique afin de cerner les « frontières » du genre. Ce qui n'empêche pas, ailleurs, Robert Sabatier de qualifier « d'art poétique » les ouvrages de Pierre Fabri et de Gatien Du Pont pourtant intitulés « Art de rhétorique » (p. 129) et apparemment sans intention particulière.

La critique n'est pas la seule à opérer des glissements dans l'emploi des termes. Les auteurs d'arts poétiques eux-mêmes hésitent : « Ce que j'exprime n'est pas exactement un art poétique. Je suis loin de me mouvoir en des mondes définis », d'écrire Cesareo Martinez dans un texte qui s'intitule pourtant « Art poé-

tique » et qu'une parenthèse ajoutée - « (Pendule et fil à plomb) » - n'infirmes pas vraiment.

D'autres vont jusqu'à introduire le problème de frontière de genre dans leur propre texte :

J'avais rêvé d'écrire une préface  
 Qui fût comme une confidence  
 [...]  
 J'avais rêvé d'écrire un opuscule  
 (Pour ne pas dire un « manifeste »)  
 [...]  
 Mais pourquoi te quérir, poésie éditée  
 Par théorie et par doctrine ?  
 [...]  
 Ce n'est pas pour garnir les manuels scolaires,  
 Pourtant, je voulais définir ma méthode  
 (Laissez-moi cette innocente joie)  
 (Robert Dévigne).

Dévigne répond ici à la malicieuse suggestion de Jules Supervielle dans *En songeant à un art poétique* : « L'Art poétique est pour chaque poète l'éloge plus ou moins indiscret de la poésie où il excelle » (p. 66).

On voit que les auteurs tentent eux aussi de cerner les frontières de l'Art poétique sous sa forme contemporaine, et peut-être faut-il interpréter l'écriture de plusieurs arts poétiques par certains d'entre eux (nous avons recensé trois arts poétiques de Queneau, deux d'Aragon et de Hertel) comme une tentative pour définir leur objet dans un genre mouvant. Même préoccupation, peut-être, lorsqu'un poète est à la fois auteur d'un art poétique et d'un manifeste (Huidobro), d'un art poétique et d'un autre ouvrage apparenté mais ne portant

13 On trouvera une ébauche plus précise de comparaison entre le manifeste et l'art poétique dans l'ouvrage de Jeanne Demers et Line McMurray, p. 78-79.

pas ce titre (Max Jacob, Claudel) ; sans oublier les maîtres d'autrefois, comme Boissière par exemple, auteur d'un *Art poétique* et d'un *Art d'arithmétique*.

Les observations faites à partir du corpus que nous avons commencé à établir nous conduisent à penser que face à l'Art poétique dans sa diversité de formes, de fonctions et d'époques de parution, la critique contemporaine, qui ne réussit pas à aborder le phénomène dans toute sa dimension et à introduire dans ses études une notion modernisée de genre, se montre plutôt timorée. Serait-elle entravée par le poids de l'art poétique traditionnel - et celui de Boileau en particulier, que la tradition scolaire a fini par rendre synonyme à la fois de modèle achevé du genre et de manifestation d'un pouvoir sclérosant ? N'aurait-elle plus alors d'autre recours que l'indifférence affectée, la dérision ou une colère masquée ?

En conséquence, le changement de l'idée d'écriture poétique et le courant du rejet des contraintes qui pesaient sur elle a pu conduire, à l'intérieur même d'études intéressantes, à des raccourcis dictés par la passion plus que par la rigueur. La « mort » du genre, si hâtivement prononcée, ne trahit-elle pas davantage la volonté de la critique de ces dernières décennies de nier un genre embarrassant dont elle garde une image d'autorité arbitraire, même si contradictoirement, elle en pressent tout l'intérêt ? Effet tabou allant jusqu'à prévenir le lecteur contre des textes sans prétention à l'autorité, en raison d'une représentation faussée de l'Art poétique ?

À moins que, beaucoup plus simplement - mais cela ne contredit pas l'hypothèse -, l'ab-

sence d'une bibliographie globale qui permettrait de diversifier les observations ne soit le principal obstacle au développement de l'étude du genre. Distinguer et confronter les textes avant de tenter de dégager un modèle théorique qui leur soit commun conduirait sans doute à s'écarter des analyses conventionnelles. Telle devrait être la démarche que proposerait, afin d'aider à la reconnaissance du genre, une bibliographie comportant textes critiques, arts poétiques et textes apparentés.

### Sur la voie d'une vaste bibliographie

Une large confrontation des textes théoriques sur la poésie s'impose en effet si l'on veut cerner les limites et les spécificités du genre. La *Bibliographie chronologique et analytique* de Thième, incluse dans son *Essai sur l'histoire du vers français*, pourrait, malgré des erreurs et des approximations, en fournir le point de départ : sur une période qui s'étend du XIV<sup>e</sup> siècle à 1914, elle recense les textes théoriques - ouvrages et articles - consacrés à la poésie française, offrant ainsi la possibilité d'une distinction plus fine entre les différents arts poétiques. D'autre part, elle permet une étude diachronique des arts poétiques d'un point de vue intertextuel et ouvre la possibilité d'en mieux préciser la fonction et la structure selon les époques, de les rapprocher aussi de textes plus ou moins apparentés : traités de seconde rhétorique, traités et manuels de versification, « réflexions », « discours », préfaces, etc.

Elle révèle, par exemple, que les traités d'art de seconde rhétorique, nombreux au

Moyen Âge et jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle, se font rares par la suite. Que les dictionnaires de rimes, eux, fleurissent au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, se publient sporadiquement au XVIII<sup>e</sup> puis sont un peu plus nombreux au XIX<sup>e</sup>. Qu'on trouve les « réflexions » et « discours » principalement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Qu'au XIX<sup>e</sup> apparaissent les cours, les ouvrages qui rappellent les règles du vers français – parfois associés à des grammaires – et les traités de poésie et de versification à usage scolaire (un bel exemple de ce genre de manuel : le traité de versification de Larousse, accompagné d'exercices et du « livre du maître », paru en 1862). Qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on commence à rencontrer les termes « recherche » et « poésie contemporaine ». Puis, qu'au XX<sup>e</sup>, des titres gardent un lien avec les arts poétiques, mais se font plus humbles – ainsi *Notes sur la technique poétique* de Georges Duhamel et Charles Vildrac (1910) –, tandis que des arts poétiques recommencent à être publiés sous forme d'ouvrages ou de poèmes.

Corriger cette bibliographie et la compléter, tant dans l'inventaire des textes modernes que dans de nouvelles perspectives d'analyse et de confrontations – arts poétiques, préfaces et manifestes par exemple – en ferait un outil efficace pour déceler les arts poétiques « déguisés » sous d'autres titres, émettre de nouvelles hypothèses de filiation historique ou de rapports entretenus avec d'autres textes. Il pourrait être heureux également de lui adjoindre un corpus secondaire d'« Arts de... », ces poèmes didactiques portant sur le discours et qui, à un certain moment ont peut-être été liés à la production des arts poétiques, comme le suggère Viолlet-le-Duc :

L'Art poétique [de Boileau] ouvrit la porte au genre didactique ; le Père Sanlecque composa un poème sur *le Geste* ; Villiers fit un *Art de prêcher*, etc.

Rappelons toutefois, pour nuancer ces propos, que *l'Art de dictier et de fere chansons, balades, virelais et rondeaulx* d'Eustache Deschamps, datant de 1392, est souvent cité comme le premier de nos arts poétiques et qu'à cette époque déjà les « Arts de... » étaient fort nombreux. Boileau n'aurait donc rien inauguré... Mais la remarque de Viолlet-le-Duc demeure précieuse, ne serait-ce que parce qu'elle rappelle la nécessité de dépasser l'institution littéraire et de replacer l'Art poétique au sein de l'univers culturel d'une époque donnée, si l'on veut en assurer une approche efficace et neuve.

La constitution d'une bibliographie sur l'Art poétique n'est pas sans poser d'importants problèmes d'ordre méthodologique. Ne faut-il retenir, par exemple, que les arts poétiques les plus connus et les critiques qui leur sont consacrées ? Mais ce serait participer à la restriction du champ d'étude que nous avons déplorée plus haut... N'y a-t-il pas lieu au contraire d'offrir la perspective la plus globalisante et les chances d'une recherche originale dégagée des représentations traditionnelles du genre, en optant pour l'intégration de toute critique consacrée à des textes intitulés « Art poétique », quelle que soit la forme de ces derniers, leur notoriété ou leur date de parution ? – La même décision s'imposant pour les arts poétiques eux-mêmes dont la forme peut aller du « traité » à de très courts poèmes en prose ou en vers (sans limitation de nombre car, beaucoup plus fréquents qu'on ne le croyait, ils

constituent un élément nouveau de notre appréhension du genre).

Cette bibliographie doit-elle par ailleurs, à l'inspiration de celle de Thième, reprendre l'ordre chronologique d'apparition des arts poétiques ? Le parti pris d'une sélection regroupant des textes écrits du Moyen Âge à nos jours est fondé sur l'hypothèse qu'on est en présence d'un même phénomène littéraire s'étendant sur plusieurs siècles, et qu'il faut se donner les moyens de l'observer dans son ensemble, avec ses modulations ou ses points de rupture, son discours et sa portée, variables selon les époques, les formes étudiées, les idéologies inévitables.

Est-il préférable de songer à une bibliographie raisonnée, axée sur des catégories ? Idéalement, peut-être, à la condition toutefois que ces dernières échappent à la tradition auteurs, sujets, etc. Mais n'est-ce pas mettre la charrue avant les bœufs ? Préjuger des invariants du genre et, en conséquence, induire la recherche ? Il est certain que des catégories comme « fureur poétique », « inspiration » et « art » ou « métier » seraient révélatrices. « Recherche » et « enseignement » également. Elles pourraient en revanche orienter trop tôt la réflexion en la biaisant de façon faussement sécuritaire... De plus, on ne saurait de nos jours concevoir une bibliographie de ce type

qui ignorerait les phénomènes de réception des textes. Et comment tenir compte du texte « objet esthétique » autant que du « texte-chose » ou « artefact <sup>14</sup> » ? La question des textes apparentés est elle aussi fort complexe : ne présuppose-t-elle pas en effet au moins un début de définition du genre Art poétique ?

D'une façon générale, affiner notre connaissance de l'état présent de l'Art poétique, diversifier le corpus des textes dits arts poétiques ou répondant à la fonction d'art poétique, élaborer une histoire de leur réception ou de la réception de certains d'entre eux, une histoire aussi des titres de textes théoriques sur la poésie, éclairerait le phénomène dans son ensemble. Et le développement d'une bibliographie, tout en constituant un objet de recherche en soi, devrait concourir de façon efficace à l'étude du genre : travail d'analyse et de documentation sur deux fronts, qui exigera d'élargir les questions dans le sens d'une approche moderne de la notion de genre <sup>15</sup> et de recourir, mais autrement, aux sources déjà exploitées afin d'en tirer des informations et des documents négligés ou rejetés jusqu'à maintenant. Un jeu qui en vaut la peine, nous semble-t-il, compte tenu du triple rôle de recherche, d'enseignement et de législation que paraît avoir joué l'Art poétique à travers l'histoire.

---

14 « Dans la théorie de l'esthétique littéraire telle qu'elle a été développée par J. Muĕarovsky et ses disciples, l'œuvre littéraire n'est pas vue comme une unité, mais se trouve divisée en deux états ; c'est d'abord le "texte-chose" ou l'"artefact", représentant l'œuvre dans son aspect exclusivement matériel et virtuel ; c'est ensuite l'"objet esthétique", produit de la "concrétisation" de l'œuvre par la lecture qui, en conformité avec les normes (ou "codes") de son époque, a donné à celle-ci un sens. » (Stempel, p. 164.)

15 Étant entendu en effet que la notion de genre, ici, ne recouvre pas celle qui sous-tend, par exemple, l'*Art poétique* de Boileau, mais est plutôt liée au projet typologique tel que cerné entre autres par Ducrot et Todorov.

## Références

- BACHELET, *Dictionnaire général des lettres, des beaux-arts et des sciences morales et politiques*, Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1879.
- BAHNER, W., « la Revendication de la dignité du français et l'exemple italien au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Kwartalnik Neofilologiczny*, 23, 1-2 (1976), p. 111-118.
- BÉALU, Marcel, « Préface », dans Max JACOB, *Conseils à un jeune poète*, Paris, Gallimard, 1945.
- BLOCK, Michelle, « Poétique et poésie », dans *la Grande Encyclopédie*, 16, Paris, Librairie Larousse, 1975, p. 9590-9591.
- BOITON, Auguste, « Mon art poétique » dans Pierre ORSENAT, *25 ans de poésie contemporaine 1957-1982*, Paris, J. Grassin, 1983, p. 144-145.
- BOTS, W.J.A., « Joachim Du Bellay et Olivier de Magny jugés à la lumière des arts poétiques du XVI<sup>e</sup> siècle et de la rhétorique vivante », dans *Neophilologus Groningen*, 67, 4 (1983), p. 481-502.
- BOURGNOUX, D., « le Poète au rouet », dans *les Cahiers du XX<sup>e</sup> siècle*, 2 (1974), p. 85-105.
- CAILLOIS, Roger, *Art poétique : commentaires, Préface aux poésies, L'Énigme et l'image*, Paris, Gallimard, 1958.
- CHAUVEAU, J.P., « Art poétique », dans J.P. De Beaumarchais, D. Couty et A. Rey, *Dictionnaire des littératures de langue française*, III, Paris, Bordas, 1984, p. 1767-1772.
- CLAUDEL, Paul, *Art poétique*, Paris, Mercure de France, 1907.
- CZAYKOWSKI, Bogdan, « Ars poetica », dans *Anthologie de la poésie polonaise (1400-1980)*, Paris, Seuil, 1965, p. 398.
- DAVID, Carole, *le Devoir*, 1 nov. 1986, p. C-4.
- DELAPORTE, le P. VICTOR, *l'Art poétique de Boileau commenté par ses contemporains*, Lille, Société de Saint-Augustin, 1888, 3 vol.
- DEMERS, Jeanne et Line McMURRAY, *l'Enjeu du manifeste/le Manifeste en jeu*, Montréal, Préambule (l'Univers des discours), 1986.
- DÉVIGNE, Robert, « Art poétique » (1937), dans *Poèmes : Cheval magique, Maisons sur la mer, Peint sur cellophane, précédés de Poèmes de jeunesse*, Paris, l'Encrier, 1956, p. 94-97.
- *Dictionnaire des œuvres de tous les temps et de tous les pays*, VI, éd. Laffont-Bompiani, Paris, Société d'Édition de Dictionnaires et Encyclopédies, 1962 (1953), p. 177-178.
- *Dictionnaire universel des lettres*, éd. Laffont-Bompiani, Paris, Société d'Édition des Dictionnaires et Encyclopédies, 1961, p. 42-44.
- DUCROT, Oswald et Tzvetan TODOROV, « Genres littéraires », dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1972, p. 193-201.
- DUHAMEL, Georges et Charles VILDRAC, *Notes sur la technique poétique*, Paris, Champion, 1925 (1910).
- *Estuaire*, 40-41 (*Art poétique*), 1986.
- FROLDI, R., « La tradición trajica española según los tratadistas del siglo XVIII », dans *Horror y Tragedica en el teatro del siglo de oro*, Actes du quatrième colloque de G.E.S.T.E., Criticon Toulouse, n° 23 (1983), p. 133-157.
- GRENTE, M<sup>SR</sup>, *Dictionnaire des lettres françaises. XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Anthème Fayard, 1951.
- GUILLEVIC, Eugène, « Art poétique », dans *Gagner*, Paris, Gallimard, 1949, p. 271-272.
- JACOB, Max, *Art poétique, suivi de Notes à propos des Beaux-Arts, Paris, l'Éloquent, 1987 (1922)*.
- LANGLOIS, Ernest, « Qu'est-ce que Boileau aurait dit de la fable s'il en avait parlé au 2<sup>ème</sup> chant de l'Art poétique ? », dans *la Revue angevine*, X (1901-1902), p. 609-613.
- - - - - , *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, Paris, Imprimerie Nationale, 1902 (réimpression : Genève, Slatkine Reprints, 1974).
- LEMAN, A.D., « Horace et Boileau : étude comparative de l'*Ars poetica*, 23-31, et l'*Art poétique*, I, 64-72 », dans *Critique et Création littéraire en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque international du C.N.R.S. n° 557 (1974), Paris, C.N.R.S., 1977, p. 183-193.
- MAIGNIEN, « Pourquoi Boileau, dans son *Art poétique*, n'a-t-il parlé ni de la fable ni de La Fontaine ? », dans *la Revue du Dauphiné*, V (1938), p. 318-339.

## PROLÉGOMÈNES À UN ÉTAT PRÉSENT

- MARTINEZ, Cesareo, « Art poétique (Pendule et fil à plomb) », dans *Poésie*, I, n<sup>os</sup> 87-88-89-90 (*Poésie latino-américaine d'aujourd'hui. Le Pérou*), juillet-octobre 1981, p. 78-81. Publié également dans la revue *Gargola*, n<sup>o</sup> 5.
- NASSE-LAMOTHE, J., *Boileau corrigé dans son art poétique*, Bordeaux, Pinard, 1808.
- PATTERSON, Warner, *Three centuries of French poetic theory. A critical history of the chief Arts of Poetry in France (1327-1630)*, University of Michigan, 1935.
- QUENEAU, Raymond, « Pour un art poétique », dans *l'Instant fatal*, Paris, Gallimard, 1948, p. 90-91.
- - - - -, « Pour un art poétique » (suite), dans *le Chien à la mandoline*, Paris, Gallimard, 1965, p. 65.
- *Revue de littérature comparée*, 2 (*Poétique de la Renaissance et poétique du XX<sup>e</sup> siècle*), avril-juin 1977.
- SABATIER, Robert, « la Formation d'une doctrine et d'un groupe », dans *Histoire de la poésie française*, II, *la Poésie du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1975, p. 129-140.
- SCAGLIONE, A., « La responsabilita di Boileau per la fortuna del "Sublimo" nel settecento », dans *Convivo*, XX (1952), p. 166-195.
- SCHWARTS, W.L., « Some Twentieth Century "Arts poétiques" », dans *Publications of the Modern Association of America*, 47 (1932), p. 593-606.
- SEGHERS, Pierre et Jacques CHARPIER, *l'Art poétique*, Paris, Seghers, 1956.
- STEMPEL, Wolf Dieter, « Aspects génériques de la réception », dans *Théorie des genres*, Paris, Seuil, 1986.
- SUPERVIELLE, Jules, *Naissances. Poèmes, suivi de En songeant à un art poétique*, Paris, Gallimard, 1951.
- THIÈME, Hugo-Paul, *Essai sur l'histoire du vers français*, New York, Burt Franklin, 1916).
- TODOROV, Tzvetan, « Poétique », dans *Encyclopædia Universalis*, XIV, Paris, 1985, p. 871-874.
- VALIN, J. Claude, *Arrbes poétiques*, la Bastide d'Orignol (Gard), Chambelland, 1967.